

Distr.
LIMITEE

TD/B/39(1)/L.3/Add.7
12 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Première partie
Genève, 28 septembre 1992
Point 15 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 28 septembre au 14 octobre 1992

Rapporteur : M. Benmali Prasad Lacoul (Népal)

Additif

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
I. Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa huitième session (point 2 de l'ordre du jour)	1 - 16

Chapitre I

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE A SA HUITIEME SESSION

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour préparer le terrain, le Conseil, à sa première réunion directive (de présession) tenue le 21 septembre 1992, avait examiné les progrès de la mise en place des nouveaux organes subsidiaires visés aux paragraphes 74 à 79 de l'Engagement de Carthagène. La note établie à ce sujet par le Secrétaire général de la CNUCED pour la réunion directive (TD/B/EX(1)/3) ainsi que le rapport du Conseil sur cette réunion (TD/B/EX(1)/4, section II.a)) devaient donc être pris en considération pour l'étude de la question à la première partie de la trente-neuvième session.
2. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a évoqué le paragraphe 60 de l'Engagement de Carthagène, concernant la suite à donner à la huitième session de la Conférence, et déclaré qu'un consensus s'était dégagé sur les dispositions suivantes :
 - i) En examinant les questions de fond, le Conseil du commerce et du développement et chacun de ses organes subsidiaires étudieraient la mesure dans laquelle les recommandations de la Conférence avaient été appliquées;
 - ii) Pour chaque partie de ses sessions ordinaires, le Conseil pourrait choisir un thème ou des thèmes particuliers et examinerait de façon approfondie les progrès de l'application des recommandations correspondantes formulées par la Conférence.

Le secrétariat de la CNUCED avait réfléchi aux thèmes possibles. Le Conseil pourrait examiner la question en même temps que celle de l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de sa trente-neuvième session.

3. De l'avis du représentant de la Chine, les réformes institutionnelles décidées par la Conférence à sa huitième session étaient en bonne voie. Lors de cette session historique, convoquée à une époque marquée par une profonde transformation de la situation politique et économique internationale, la Conférence avait donné des directives précises pour favoriser l'instauration d'une économie mondiale saine, sûre et équitable, ainsi que pour promouvoir la croissance et le développement des pays du tiers monde.

Il fallait appliquer pleinement et judicieusement les dispositions de l'Engagement de Carthagène, selon lequel la CNUCED était l'organisme des Nations Unies qui se prêtait le mieux "au traitement intégré des questions de développement et des questions interdépendantes dans des domaines essentiels, tels que le commerce, le financement, l'investissement, les services et la technologie, dans l'intérêt de tous les pays, notamment des pays en développement". En prenant les dispositions institutionnelles nécessaires, on devait donc accorder une attention particulière aux intérêts des pays en développement et tout spécialement des PMA. La plupart des grands problèmes rencontrés par ces pays n'étaient toujours pas résolus et il fallait que la CNUCED continue à chercher des solutions. Par ailleurs, il fallait veiller à ce que le dynamisme de la réforme institutionnelle ne compromette pas la stabilité de l'organisation.

4. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a déclaré que la réorientation radicale décidée à Carthagène par tous les Etats membres répondait largement aux vœux de la Communauté. Désormais, le Conseil du commerce et du développement se disperserait moins à ses sessions, une partie du travail se faisant aux réunions directives, ce qui était une excellente chose. Le Conseil devait surtout servir de forum pour l'examen d'un petit nombre de questions bien définies et pour des débats approfondis et fructueux sur les principaux problèmes de développement. Compte tenu des nouvelles méthodes de travail, il fallait renoncer aux débats figés et engager un dialogue véritable, en traitant les questions de façon plus dynamique et novatrice. Cela serait facilité par un solide travail d'analyse du secrétariat, qui devrait faire preuve de concision et d'indépendance, ne pas craindre la polémique et tenir tout particulièrement compte de la diversité des pays. On ne pouvait que se réjouir des premiers pas faits dans cette voie à la session en cours, mais il faudrait peut-être réfléchir encore à la meilleure façon de tirer parti du surcroît de souplesse et de présenter les résultats des débats.

5. Les nouveaux organes créés à Carthagène devraient s'assurer le concours d'experts, y compris d'experts de l'extérieur. Il leur faudrait bien entendu mettre au point leurs programmes de travail respectifs et arrêter des priorités et des objectifs précis pour ne pas se disperser. On ne pouvait que se féliciter de l'accord qui s'était fait à la réunion directive du Conseil

page 4

au sujet de la surveillance et de l'évaluation des travaux de la CNUCED, qui devraient aller de pair avec une évaluation permanente des programmes de travail et des budgets au sein du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

6. En établissant l'ordre de priorité des travaux, le Conseil devrait tenir compte des onze domaines d'activité confiés aux commissions permanentes et aux groupes de travail spéciaux créés à Carthagène. Vu les problèmes budgétaires, la CNUCED devait faire preuve de sélectivité, axer ses efforts sur les activités les plus "rentables" et chercher à tirer le meilleur parti de ses ressources - en les consacrant surtout aux domaines hautement prioritaires pour garantir la qualité des travaux. Il lui fallait aussi examiner le tableau des effectifs d'un oeil critique, rationaliser les méthodes de travail, mettre à profit les activités d'autres organes et éviter les chevauchements. Les Etats membres devaient encourager et surveiller les réformes, afin qu'elles soient menées aussi efficacement que possible et que les budgets soient adaptés en conséquence.

7. Le représentant du Japon considérait que, sept mois après la huitième session de la Conférence, l'heure était venue d'évaluer les progrès de l'application de l'Engagement de Carthagène. Le Conseil avait adopté le mandat des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux, mais le programme de travail détaillé de chacun de ces organes devait être arrêté à leur première session. Les ressources étant limitées, la CNUCED devrait privilégier les domaines d'activité où elle avait un avantage comparatif. La délégation japonaise approuvait la proposition faite par le représentant des Etats-Unis qui avait invité le Secrétaire général à présenter un projet de budget pour chaque commission permanente et chaque groupe de travail avant sa première session. A son avis, il était indispensable d'établir un ordre de priorité et de mettre l'accent sur des questions particulières. Cela pourrait inciter des experts nationaux à participer aux réunions de la CNUCED.

8. Parallèlement à la réforme du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, la structure du secrétariat devrait être adaptée aux nouveaux programmes de travail. Le représentant a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de fournir au Conseil des renseignements détaillés à ce sujet. D'une façon générale, le Japon était satisfait de la réforme des organes

intergouvernementaux et des méthodes de travail. Le système des groupes régionaux fonctionnait désormais de façon plus souple, ce dont il fallait se féliciter, mais il restait encore beaucoup à faire pour concrétiser pleinement l'esprit de Carthagène.

9. La représentante de la Suède, parlant au nom du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède (pays nordiques), a loué les efforts entrepris comme suite à la huitième session de la Conférence pour accroître l'efficacité et la souplesse de la CNUCED et pour réduire la bureaucratie. Le système des groupes régionaux était devenu moins rigide : par exemple, les membres du Groupe B n'adoptaient plus de position commune que pour les élections et autres questions de procédure. Les pays nordiques étaient heureux de voir que le Conseil avait approuvé le mandat de toutes les commissions permanentes et de tous les groupes de travail spéciaux. La prochaine étape consisterait à établir un ordre de priorité réaliste pour les programmes de travail des nouveaux organes et du Conseil lui-même. Dans tous leurs domaines d'activité, les commissions et les groupes de travail devraient intégrer la notion de développement durable. A ce sujet, il convenait d'étudier les liens entre le commerce et l'environnement et de concevoir des idées et des démarches novatrices pour que les mesures prises dans l'un et l'autre domaines soient complémentaires. La CNUCED pouvait jouer un rôle essentiel à cet égard, en servant de forum pour l'étude de nouvelles idées autrement que dans une atmosphère de négociation.

10. Les réunions directives du Conseil étaient une innovation dont les pays nordiques se félicitaient. Il fallait toutefois éviter que les travaux de ces réunions fassent double emploi avec ceux des sessions ordinaires du Conseil. A cet égard, l'examen et l'approbation des programmes de travail des nouvelles commissions et des nouveaux groupes de travail pourraient se faire dans le cadre de réunions directives.

11. Le représentant du Chili a félicité le secrétariat de l'excellente documentation établie pour la session du Conseil, en soulignant qu'un bon travail d'analyse était indispensable pour inciter des experts nationaux à participer aux travaux de la CNUCED. Le Chili était prêt à envoyer des experts aux réunions des Commissions permanentes de l'atténuation de la pauvreté et du développement des secteurs de services, ainsi qu'à celles des Groupes de travail spéciaux sur l'efficacité commerciale et sur l'interaction

page 6

des investissements et du transfert de technologie. Il fallait espérer qu'à la session en cours le Conseil déciderait de créer un groupe de travail sur l'ajustement structurel pour la transition au désarmement. Quant au développement durable, la question devrait d'abord être examinée par un des comités de session du Conseil; un comité permanent serait ensuite créé, quand des progrès auraient été accomplis dans l'examen de cette question.

12. Enfin, le représentant estimait que l'Assemblée générale, à sa session en cours, devrait adopter les recommandations de la CNUCED concernant l'ordre de priorité à donner aux différents sous-programmes de cette dernière.

La CNUCED devrait transmettre à l'Assemblée un avis consensuel sur ce point.

13. La représentante des Etats-Unis d'Amérique envisageait l'avenir de la CNUCED avec optimisme, compte tenu des excellents exposés qui avaient été présentés par des experts à la session en cours du Conseil et qui avaient orienté les débats dans le sens espéré à la huitième session de la Conférence. Certaine que les progrès se poursuivraient, elle a souligné la nécessité d'assurer la représentation de tous les pays intéressés à toutes les réunions et, à cet égard, a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'évaluer les ressources nécessaires pour permettre la pleine participation des pays les moins avancés. Le Secrétaire général pourrait proposer des solutions pour réaffecter des ressources à cette fin, en faisant des économies sur des programmes qui étaient dépassés ou n'avaient plus de raison d'être depuis Carthagène. Pour le Gouvernement des Etats-Unis, le financement de la participation des PMA ne devrait pas entraîner un alourdissement du budget.

14. En réponse aux questions posées, le Secrétaire général de la CNUCED a promis de satisfaire à la demande du Japon au cours de la semaine suivante. Comprenant les motifs des propositions faites par la délégation des Etats-Unis, il a déclaré que les nouvelles commissions et les nouveaux groupes de travail spéciaux seraient informés, à leur première session, du coût de leurs travaux en mois-hommes. A propos du financement de la participation d'experts gouvernementaux, en particulier d'experts des PMA, il a rappelé que la question avait été examinée lors de consultations antérieures et mentionnée dans le rapport sur ces consultations qu'il avait lui-même présenté à la réunion directive du Conseil (voir TD/B/EX(1)/4, par. 6 b)). De l'avis général, comme les frais de voyage de ces experts n'étaient normalement pas imputés sur le budget ordinaire, les pays donateurs devraient être invités

à étudier la possibilité de créer des fonds d'affectation spéciale pour les financer. Quant aux ressources, si le Conseil le lui demandait, le secrétariat étudierait les activités qui n'avaient plus de raisons d'être, en vue de faire de nouvelles économies. Ses suggestions seraient ensuite communiquées au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme. Pareille entreprise s'était toutefois révélée difficile dans le passé. Le Secrétaire général a ajouté qu'en vertu des dispositions en vigueur, les frais de voyage des représentants de gouvernements, à distinguer des experts invités à titre personnel, devaient être financés au moyen de fonds extrabudgétaires et non par une réaffectation de ressources budgétaires.

15. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres, après avoir évoqué le paragraphe 84 de l'Engagement de Carthagène, a dit que l'on pouvait attendre de nombreux avantages du renforcement de la coopération entre la CNUCED, les syndicats et d'autres organisations non gouvernementales, ainsi que de la participation de ces organisations aux réunions publiques des organes de la CNUCED. Depuis quelques années, le secrétariat de la CNUCED tenait à Genève au moment de la Conférence internationale du Travail, en juin, des consultations fructueuses avec le mouvement syndical international.

La Confédération avait pris note avec intérêt des suggestions faites dans la note distribuée par le Secrétaire général de la CNUCED à la réunion directive du Conseil. A son avis, il serait utile d'inviter des représentants des organisations non gouvernementales intéressées aux réunions du bureau de chaque organe de la CNUCED. La Confédération, dont les activités touchaient à tous les aspects du mandat de la CNUCED, était bien placée pour jouer un rôle utile dans la CEPD, l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement et la privatisation.

Décision du Conseil

16. A sa 813^{ème} séance, le 7 octobre 1992, le Conseil a pris acte du rapport présenté oralement par le Secrétaire général de la CNUCED sur ce point, et a décidé d'examiner la question de la mise en oeuvre des recommandations adoptées à la huitième session de la Conférence, compte tenu de la décision prise à ce sujet lors de sa première réunion directive, dans le cadre des consultations sur le projet d'ordre du jour de la deuxième partie de sa trente-neuvième session.